

Think Tank européen Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.eu

Collection

Working
paper

**Les politiques européennes de lutte
contre la pauvreté: les cas de la
Roumanie et de la République tchèque**

Andreia Ghimis

Avril 2012

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique



Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Vieillesse active et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, *Alimentation : circuits courts, circuits de proximité*, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, *L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique*, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, *Construire des villes européennes durables*, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et du secteur associatif*, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, *La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?* Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Cahier n° 6, 2006

Table des matières

Abréviations	5
Introduction.....	6
I. L'européanisation des politiques publiques nationales	7
1. L'européanisation : une rue à double sens	8
2. Les trois niveaux de l'européanisation : policies, politics, polity	8
3. Le néo-institutionnalisme sociologique : un cadre théorique pour l'étude du phénomène d'européanisation	9
4. Les résultats de l'européanisation.....	10
4.1. Le changement de paradigme.....	10
4.2. L'absorption	10
4.3 L'inertie	10
4.4. Le retraitement ou l'européanisation négative.....	10
II. L'UE et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	11
1. L'évolution de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	11
2. La MOC en tant qu'instrument d'européanisation	16
2.1. Une européanisation bottom-up	16
2.2. Une européanisation top-down : pourquoi respectons-nous la soft law?	17
III. Etude de cas : la République tchèque et la Roumanie face au défi de l'inclusion sociale .	18
1. Européanisation en République tchèque et en Roumanie: analyse comparée	19
2. Participation des acteurs intéressés	20
3. Uniformisation de la terminologie	22
4. Des indicateurs communs ?.....	24
Conclusion.....	26

Abréviations

BM – Banque Mondiale

CEEP – Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général

CES – Confédération européenne des syndicats

CJUE – Cour de Justice de l'Union Européenne

EAPN – European Anti-Poverty Network

GOPE – Grandes orientations de politique économique

ICCV – Institutul de cercetare a calitatii vietii

INS – Institutul National de Statistica (Roumanie)

MOC – Méthode ouverte de coordination

ONG – Organisation non-gouvernementale

PNA – Plan national d'action

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

RT – République tchèque

SEE – Stratégie européenne de l'emploi

UEM – Union économique et monétaire

Introduction

L'agenda politique européen ne semble pas inclure les enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale parmi ses priorités. Une union principalement économique se concentre surtout sur les éléments du marché, plus précisément sur l'élimination des barrières à la libre circulation. Cependant, les aspects sociaux ne peuvent pas être mis à part, et même s'ils ne sont toujours pas au cœur du débat européen, nous avons pu récemment en observer un certain élan. Trois moments clés témoignent de cet intérêt émergent : le lancement d'une MOC inclusion sociale en 2000 (dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne) ; l'année européenne 2010 consacrée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; et, bien sûr, la stratégie Europe 2020 qui fixe, pour la première fois, un objectif chiffré pour le combat de la pauvreté.

Néanmoins, même si l'Union décide d'accorder plus d'importance à ces domaines, elle ne le fait pas selon la méthode traditionnelle communautaire. Concrètement, jaloux de leurs compétences en matière sociale, les Etats membres choisissent une méthode alternative : la méthode ouverte de coordination. Définie comme du *droit mou* (*soft law*), la MOC prévoit un contexte de socialisation entre les acteurs nationaux à travers un échange d'informations, un partage d'expériences, un apprentissage mutuel. Tout de même – et de là, son caractère *soft* – le respect des engagements pris par les Etats suite à leur coordination n'est pas garanti par la possibilité d'appliquer des sanctions à ceux qui manquent à leurs "obligations".

Par conséquent, ce que nous nous proposons d'analyser dans le cadre de ce travail est si la MOC inclusion sociale, malgré son caractère non-contraignant, a eu un effet sur les politiques publiques (*policies*) des 27. A quel point les pays européens sont-ils prêts à suivre le modèle qu'eux-mêmes font émerger au niveau d'une Union qui ne peut rien leur imposer ? Pouvons-nous parler d'une européanisation des politiques domestiques dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ?

Afin de répondre à ces questions, plusieurs clarifications de nature conceptuelle doivent être faites. En conséquence, nous définirons, dans le premier chapitre, la notion d'européanisation. L'approche que nous emprunterons est celle d'une européanisation comme processus circulaire constitué de multiples interactions qui interviennent de manière simultanée. De ce fait, nous nous concentrerons sur les deux dynamiques à sens opposé qui composent le processus : le *bottom-up* et le *top-down*. Toujours dans ce premier chapitre, pour mieux expliquer la mutation au niveau des politiques nationales, nous nous focaliserons sur le cadre théorique fourni par le *néo-institutionnalisme sociologique*. Le choix de ce courant n'est pas aléatoire. Prônant l'idée que, suite aux multiples interactions entre les acteurs, un changement très important se produit au niveau de leurs préférences fondamentales ; il nous permettra au mieux d'analyser l'européanisation des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion se concrétisant, en termes de modes de gouvernance, à travers la méthode ouverte de coordination qui établit notamment ce contexte dans lequel les acteurs socialisent. Pour conclure les considérations du premier chapitre, nous nous arrêterons sur les quatre scénarios d'harmonisation que Claudio Radaelli évoque dans son article « Europeanization of public policy » : le *changement de paradigme*,

l'absorption, l'inertie et l'eupéanisation négative, pour pouvoir ensuite les identifier dans notre étude de cas.

Dans le deuxième chapitre de cette étude nous retracerons l'évolution historique de l'objectif de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau de l'Union européenne. Dans sa seconde partie, ce deuxième chapitre sera dédié à la méthode ouverte de coordination comme instrument d'eupéanisation des politiques domestiques dans ce domaine.

Les considérations théoriques sur lesquelles les analyses effectuées dans les deux premiers chapitres déboucheront seront appliquées à une étude de cas ayant comme pays cibles la République tchèque et la Roumanie. Notre choix a été influencé par leurs performances contrastées dans le domaine : si la Tchèque a un des taux de risque de pauvreté les plus bas de l'Union, la Roumanie, quant à elle, se retrouve parmi ses mauvaises élèves. Par ailleurs, il faut noter que dans le domaine des études européennes les travaux portant sur les pays ex-communistes sont encore trop rares.

I. L'eupéanisation des politiques publiques nationales

Si jusqu'au milieu des années '90 les spécialistes de l'intégration européenne se concentraient tous autour du débat entre *néo-fonctionnalisme*, *liberal intergovernmentalism* et *multi-level governance*, un changement de perspective dans leur analyse est à noter à partir de la moitié de cette décennie. C'est alors que leur étude se focalise davantage sur l'impact de l'entité européenne sur les politiques domestiques des Etats membres, notamment sur leur eupéanisation. Nous assistons donc à une mutation du questionnement fondamental, portant auparavant sur la nature (supranationale ou intergouvernementale) de l'*European polity*, vers, une fois que l'existence de cette *polity* est mieux palpable, son influence sur la formulation des politiques publiques nationales.

Pourquoi ce glissement ? Nous nous trouvons au lendemain de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht (1993), un traité qui instaure des compétences dans six nouveaux domaines : les réseaux transeuropéens, la politique industrielle, la protection du consommateur, l'éducation et la formation professionnelle, la jeunesse et la culture¹, et qui apporte une grande innovation : l'institution de la citoyenneté européenne. En conséquence, les Européens voient l'Union s'infiltrer de plus en plus dans leur vie quotidienne et, comme cette dernière est davantage présente, la préoccupation est de savoir comment elle intervient dans les *policies* au niveau national. Ainsi, la question n'est plus de savoir ce qu'est l'Europe, mais bien ce que l'Europe fait².

¹ D. Vignes, « Note sur le contenu et la portée du Traité sur l'Union Européenne signé le 7 février 1992 », in *Annuaire français de droit international*, vol. 37, 1991, pp. 774–801.

² D. Duez, « Europeanization of national political systems and European policies of the Member States », notes de cours, FUSL, année académique 2010–2011.

1. L'européanisation : une rue à double sens

Malgré une impression *prima facie* que le processus d'européanisation est un mouvement à sens unique, il est, en fait, composé de deux dynamiques. Si le *bottom-up* (la première de ces dynamiques) se propose d'étudier la manière dont les *composantes* considèrent que le *tout* doit être construit (en se canalisant sur la balance des pouvoirs entre les institutions supranationales et intergouvernementales³), le *top-down*, lui, examine davantage l'influence du *tout* sur ses *composantes*. En effet, avant que le modèle européen puisse influencer les politiques domestiques, il est généré par un consensus entre les Etats membres. Par conséquent, afin de s'assurer que les choix européens sont en concordance avec les objectifs nationaux, chaque pays essaie d'infiltrer son modèle au niveau communautaire. Cette mouvance est fortement influencée par les jeux d'influence qui se jouent entre les institutions communautaires : la Commission, le Conseil dans ses différentes formations, le Parlement européen et la Cour de Justice mais aussi la multitude d'experts nationaux qui font partie des comités d'experts⁴. Il ne faut pas non plus omettre les autres modes d'influence plus subtils mais peut-être tout aussi efficaces, qui se concrétisent dans la méthode ouverte de coordination⁵.

La conclusion qui s'impose est que les acteurs nationaux bénéficient de différentes voies pour diriger la création du modèle européen selon leur modèle national, la première étant celle des institutions européennes qu'ils emploient dans la création de normes formelles comme les directives, les règlements etc., et la deuxième, moins officielle, se caractérisant par des échanges plus informels et qui n'aboutit pas à des normes contraignantes. Dans le cadre de notre étude, nous nous concentrerons plus sur la deuxième voie, qui définit mieux le phénomène d'européanisation des politiques sociales.

2. Les trois niveaux de l'européanisation : policies, politics, polity

Les théoriciens ayant analysé ce double mouvement ont distingué trois niveaux auxquels le changement domestique peut être étudié. Le premier niveau est celui des *policies*, plus concrètement, des politiques publiques. Certains domaines, tels que l'environnement ou l'agriculture, connaissent un degré d'européanisation très élevé : plus de 80% des politiques adoptées dans ces domaines sont élaborées au niveau de l'Union⁶.

Le *politics* représente le deuxième niveau auquel l'influence communautaire peut être ressentie parce que l'européanisation des *policies* ne peut pas rester sans influence sur la représentation des intérêts ainsi que sur la contestation des choix politiques. L'européanisation de ce niveau, défini comme une dynamique compétitive et souvent conflictuelle à propos de la conquête du pouvoir⁷, a fait, elle aussi, l'objet de plusieurs études. Néanmoins, les scientifiques ont des opinions très divergentes sur l'influence

³ T. A. Börzel et T. Risse, « When Europe hits home: Europeanization and Domestic Change », in *European Integration Online Papers*, vol. 4, no. 15, 2000.

⁴ S. Saurugger et Y. Surel, « L'européanisation comme processus de transfert de politique publique » in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006, pp. 179-211.

⁵ Idem.

⁶ T. A. Börzel et T. Risse, « loc. cit. ».

⁷ C. Franck, « Théories Politiques et Régime de l'Union Européenne » - notes de cours, UCL, année académique 2009-2010.

européenne à ce niveau : si certains affirment que l'européanisation mène à la dépolitisation, à l'indifférence, au désengagement politique, d'autres pensent, au contraire, que ce phénomène entraîne plus de politisation au niveau domestique⁸.

Le troisième et dernier niveau est celui de la *polity*. Pour définir une *polity*, Gérard Bergeron évoque un ensemble de choix collectifs liant des parties soumises à la règle de "l'appartenance obligatoire"⁹. A ce niveau, l'enjeu est de connaître les changements apportés par l'Europe aux institutions nationales, qu'elles soient formelles ou informelles¹⁰.

Etant donné l'objet de notre recherche, nous nous centrerons sur le premier niveau évoqué, celui des *policies*.

3. Le néo-institutionnalisme sociologique : un cadre théorique pour l'étude du phénomène d'européanisation

Afin de mieux comprendre le réel impact de l'Europe sur les contextes nationaux, nous nous proposons de l'étudier à l'aide des outils d'analyse fournis par le *néo-institutionnalisme sociologique*.

Dans leurs analyses, les *néo-institutionnalistes* expliquent que c'est à travers un processus de socialisation que les acteurs développent une série de pratiques socioculturelles reflétant des normes, des valeurs et des perceptions communes¹¹. Ce que nous voulons souligner est que, à travers cette socialisation entre les acteurs, un changement très important se produit au niveau de leurs préférences fondamentales qui évoluent et s'adaptent en fonction d'un dénominateur commun émergeant de manière naturelle lors de leurs interactions¹².

Pour expliquer le phénomène d'européanisation à partir du *néo-institutionnalisme sociologique*, la littérature met en avant la logique de conformité (*logic of appropriateness*). A l'aide de ce concept, les auteurs expliquent que les normes, même non-contraignantes, sont respectées puisqu'elles semblent naturelles, légitimes, adéquates¹³. En effet, le comportement des acteurs est guidé par la convergence qui naît entre leurs visions sur les différentes "manières de faire", convergence qui est, à son tour, fortement influencée par la volonté d'appartenir à un groupe et d'être accepté en tant que membre. Le *néo-institutionnalisme sociologique* nous permet donc d'expliquer pourquoi certaines règles non-obligatoires le deviennent, pour le moins moralement.

⁸ T. A. Börzel et T. Risse, « loc. cit. ».

⁹ J. Leca, « L'Etat entre *politics*, *policies* et *polity* ou comment sortir du triangle des Bermudes », Congrès de l'AFSP, Grenoble, septembre 2009.

¹⁰ Idem.

¹¹ A. Lecours, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », in *Politique et Sociétés*, vol. 21, no. 3, 2002, pp. 3-19.

¹² R. Rizza, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? » in *Interventions Economiques*, no. 38, 2008, disponible sur <http://interventionseconomiques.revues.org/292>.

¹³ J. G. March et J.P. Olsen, « The logic of appropriateness » in M. Moran, M. Rein, et R. E. Goodin (eds.), *The Oxford Handbook of Public Policy*, Oxford University Press, Oxford, 2006, pp. 689-708.

4. Les résultats de l'eupéanisation

Beaucoup de théoriciens parmi lesquels Sabine Saurugger, Yves Surel et Claudio Radaelli ont étudié les possibles scénarios de l'influence que le modèle communautaire peut avoir sur les politiques des Etats membres. Analysons donc les résultats de leurs travaux.

4.1. Le changement de paradigme¹⁴

Les spécialistes dans la construction européenne ont mis en avant en premier type d'harmonisation : l'harmonisation complète ; plus précisément l'intégration du modèle européen généré à Bruxelles. Dans ce cas, les réformes au niveau national restent très fidèles aux lignes directrices communautaires¹⁵. L'exemple le plus évident de changement de paradigme est l'intégration de l'acquis communautaire par les nouveaux Etats membres.

4.2. L'absorption¹⁶

Le second type d'harmonisation, né de la réticence de certains acteurs nationaux, se manifeste par une adaptation partielle seulement, avec la prise en considération et non la reproduction telle quelle, du modèle bruxellois¹⁷. Selon Claudio Radaelli, les changements apportés aux politiques nationales lors de l'*absorption* peuvent déboucher sur des réalités distinctes¹⁸.

4.3 L'inertie¹⁹

Ce troisième scénario se caractérise par l'absence de toute influence européenne apparente. Radaelli souligne que l'*inertie* peut prendre différentes formes comme, par exemple, le décalage ou le non-respect du délai de transposition d'une directive. Néanmoins, selon lui, l'*inertie* ne peut pas persister dans le long terme puisqu'elle engendre des coûts politiques et économiques insoutenables, et risque, par conséquent, de produire une crise ou un changement très abrupt²⁰.

4.4. Le retraitement ou l'eupéanisation négative²¹

Une dernière possibilité, qui n'arrive que très rarement, peut-être aussi mentionnée : celle du rejet explicite des initiatives européennes et l'éloignement volontaire des préférences nationales de ces dernières²². Un effet paradoxal donc, qui implique que la politique nationale devienne moins européenne qu'elle ne l'était auparavant²³.

Nous observons, à partir de ces quatre scénarios, que l'intensité de l'impact européen sur les politiques domestiques n'est pas garantie. En réalité, plusieurs facteurs jouent un rôle

¹⁴ C. Radaelli, « Europeanization of public policy », in K. Featherstone et C. M. Radaelli (eds.), *The politics of Europeanization*, Oxford university press, Oxford, 2003, pp. 27-56.

¹⁵ S. Saurugger et Y. Surel, « loc. cit. ».

¹⁶ Idem.

¹⁷ S. Saurugger et Y. Surel, « loc. cit. ».

¹⁸ C. Radaelli, « Europeanization of public policy », in K. Featherstone et C. M. Radaelli (eds.), *op. cit.*

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

²¹ Idem.

²² S. Saurugger et Y. Surel, « loc. cit. ».

²³ C. Radaelli, « Europeanization of public policy », in K. Featherstone et C. M. Radaelli (eds.), *op. cit.*

très important et déterminent le niveau d'harmonisation engendré par le niveau européen entre les Etats membres. Dans le cas du *néo-institutionnalisme sociologique*, les facteurs qui facilitent la mutation nationale sont les *change agents* (*norm entrepreneurs*) et les *institutions informelles*²⁴. Le rôle des *change agents* est de convaincre les autres acteurs de la nécessité de réformer leurs intérêts et/ou identités²⁵. Pour illustrer, Börzel et Risse ont pris l'exemple des *epistemic communities* (réseau d'experts dans un certain domaine qui partagent les mêmes valeurs et conceptions créées à partir des normes définies intérieurement et qui, grâce à leur expertise, peuvent légitimer le changement qu'ils proposent²⁶) qui prennent forme suite à la socialisation des acteurs.

Au sujet des *institutions informelles* (comme par exemple les *think tanks*), nous pouvons conclure que celles-ci ont un rôle significatif dans la compréhension collective des problèmes ainsi que dans la découverte commune de meilleures solutions²⁷. Ces institutions peuvent influencer la manière de laquelle les acteurs nationaux répondent aux pressions d'adaptation car elles sont susceptibles de créer une vision commune sur ce que Risse et Börzel appellent *appropriate behaviour*.

II. L'UE et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Dans ce deuxième chapitre nous allons premièrement retracer l'évolution des questions liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'agenda politique européen et deuxièmement étudier la méthode ouverte de coordination en tant qu'instrument d'eupéanisation des politiques publiques domestiques dans la matière.

1. L'évolution de l'objectif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En partant de la déclaration Schuman, certains affirment que le thème de la pauvreté et des inégalités était implicitement européen²⁸ : *la mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité, [...], l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'oeuvre de ces industries*²⁹.

Toutefois, jusqu'aux années '70, ce volet n'a pas reçu beaucoup d'attention. Ce n'est qu'en 1974 qu'une résolution du Conseil prévoit la possibilité que l'Europe soutienne des programmes pour prendre, en collaboration avec les Etats membres, diverses mesures afin

²⁴T. A. Börzel et T. Risse, « loc. cit. ».

²⁵T. A. Börzel et T. Risse, « Conceptualizing the domestic impact of Europe » in K. Featherstone et C. M. Radaelli, *The politics of Europeanization*, Oxford University Press, London, 2003, p. 59.

²⁶P. M. Haas, « Introduction: Epistemic communities and international policy coordination », in *International Organization*, vol. 46, no. 1, 1992, p. 4.

²⁷T. A. Börzel et T. Risse, « Conceptualizing the domestic impact of Europe » in K. Featherstone et C. M. Radaelli, *The politics of Europeanization*, Oxford University Press, London, 2003, p. 60.

²⁸J. Damon, *Eliminer la pauvreté*, collection Quadrige, PUF, Paris, 2010, p. 91.

²⁹R. Schuman, Déclaration de 9 mai 1950.

de lutter contre la pauvreté³⁰. Néanmoins, ces premières initiatives se concentraient sur la pauvreté (et non pas sur l'exclusion sociale) – leurs intitulés soulignent cet aspect : Pauvreté 1 (1975–1980), Pauvreté 2 (1985–1989), Pauvreté 3 (1989–1994). Suite aux oppositions irlandaises et britanniques, qui critiquaient le manque d'efficacité et la violation du principe de subsidiarité, le programme Pauvreté 4, prévu pour la période 1994–1999, n'a pas été adopté³¹.

Toujours à la fin des années '70, un réseau européen d'experts indépendants a été constitué : l'Observatoire européen des politiques nationales de lutte contre l'exclusion sociale. De plus, la Commission a soutenu la constitution d'un réseau d'ONG qui concentraient leur activité autour de ces problématiques : le *European anti-poverty network* (EAPN)³².

En 1996, le Parlement européen donne, lui aussi, un coup d'élan aux mesures de lutte contre la pauvreté en livrant une résolution sur « la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté », dans laquelle il se déclare inquiet par le nombre d'européens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté : 52 millions (conformément aux estimations fournies par la Commission). Il considère que l'exclusion sociale et la pauvreté représentent une violation des droits fondamentaux de l'homme pouvant menacer la démocratie et la stabilité mondiale, et demande aux institutions communautaires de s'impliquer davantage dans l'éradication de ces fléaux³³.

Par la suite, la Commission adopte une communication sur « la modernisation et l'amélioration de la protection sociale dans l'Union Européenne », dans laquelle elle propose un changement de perspective, notamment de ne plus considérer la protection sociale comme une charge mais comme un facteur productif qui contribuera à la stabilité politique et à la performance économique³⁴. Cette nouvelle approche proposée par la Commission permet un avancement majeur : une nouvelle base légale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est acceptée et intégrée dans le traité d'Amsterdam. Par conséquent, à partir de l'entrée en vigueur du traité (le 1^{er} mai 1999), cette nouvelle compétence, pour la première fois énoncée de manière explicite, compte parmi les compétences dites "complémentaires" de l'Union³⁵. Concrètement, l'article 151 TFUE (ancien article 136 TCE) énumère la lutte contre les exclusions parmi les objectifs visés au niveau européen, et l'article 153 TFUE (ancien article 137 TCE) statue que l'intégration sociale se trouve parmi les domaines dans lesquels l'Union peut soutenir et compléter l'activité de ses Etats membres.

En 1999, la Commission fait une nouvelle communication pour une stratégie concertée en matière de protection sociale. A cette occasion, le collège justifie, en évoquant l'UEM, la stratégie de Luxembourg et le futur élargissement, la nécessité de gérer les questions de

³⁰ Ibidem.

³¹ Ibidem.

³² P. Pochet, « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la méthode ouverte de coordination » in *Revue belge de sécurité sociale*, no.1, 1^{er} trimestre 2002, pp. 159–176.

³³ J. Damon, *op. cit.*, p. 96.

³⁴ Communication de la Commission : moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne, 12 mars 1997, COM/97/0102.

³⁵ J. Damon, *op. cit.*, pp. 97–98.

protection sociale au niveau européen³⁶. A ces défis s'ajoute le vieillissement de la population auquel tous les Etats membres devront trouver une réponse. La Commission identifie dans cette communication quatre grandes priorités : faire que le travail paie (*make work pay*) et fournir un revenu sûr, soutenir l'inclusion sociale, garantir un niveau élevé et durable de protection de la santé et garantir des retraites sûres³⁷. Dans les années qui suivirent, ces priorités ont été abordées consécutivement : premièrement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ensuite les pensions, et, enfin, les enjeux liés à l'emploi et à la santé pour la période 2002–2003.

L'année 2000 est une année très importante dans la structuration des efforts pour combattre la pauvreté. Un objectif stratégique pour l'Europe : devenir *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale*. Comme Julien Damon le souligne, la cohésion sociale devient, au moins théoriquement, aussi importante que la création d'emplois et les changements envisagés sur le plan économique. Néanmoins, ce même auteur remarque qu'à Lisbonne, suite à une constatation de l'ampleur de la pauvreté, les chefs d'Etat et de gouvernement énoncent plutôt leur **ambition** et non pas leur **objectif** de l'éliminer. Ce qu'il faut noter c'est que la Commission avait ajouté des objectifs quantitatifs à cette ambition : réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté de 18% à l'époque, à 15% pour 2005 et à 10% pour 2010 et réduire, pour 2010, à moitié le nombre d'enfants pauvres³⁸. Cependant, on ne réussit pas à se mettre d'accord et, donc, ces chiffres ne sont pas retenus.

Suivant le modèle de la MOC pour l'emploi, une MOC inclusion sociale a été créée. Cette MOC n'est lancée véritablement qu'en décembre 2000 lors du sommet de Nice lorsque quatre objectifs généraux sont adoptés :

- ⇒ « promouvoir la participation à l'emploi et l'accès de tous aux ressources, aux droits ; aux biens et services ;
- ⇒ agir pour les plus vulnérables ;
- ⇒ prévenir les risques d'exclusion ;
- ⇒ mobiliser l'ensemble des acteurs ».

Après avoir adopté ces objectifs généraux, le Conseil a invité les Etats membres à expliquer dans des Plans nationaux d'action comment ils comptaient les mettre en œuvre. A plusieurs reprises les Etats ont élaboré de tels rapports : en 2001, en 2003, en 2004 (seulement les 10 nouveaux Etats membres), en 2006 et en 2008. A partir de ces rapports, le Conseil et la Commission ont réalisé des rapports conjoints afin d'évaluer les actions des Etats vis-à-vis de ce qu'ils ont proposé dans leurs plans nationaux.

Malgré les ambitions de concentrer les efforts pour lutter contre la pauvreté, la Stratégie de Lisbonne *ne s'est pas avérée un succès en ce qui concerne la lutte contre l'exclusion*. Les *questions sociales ont été clairement secondaires*, déclare la députée européenne du groupe

³⁶ P. Pochet, « loc. cit. ».

³⁷ Idem.

³⁸ M. Ferrera, M. Matsaganis et S. Sacchi, « Open coordination against poverty: the new 'Social inclusion process' » in *Journal of European Social Policy*, vol. 12, no. 3, 2002.

des verts, Elisabeth Schroedter³⁹. Celle-ci constate que la dérégulation sociale subie par l'Europe, sous prétexte qu'elle serait le seul moyen de créer des emplois, engendre un phénomène de pauvreté de masse qui persiste.

Le traité de Lisbonne apporte une nouveauté en énonçant la lutte contre l'exclusion sociale parmi les objectifs transversaux de l'Europe. Nous considérons pertinent de s'arrêter quelques lignes sur cette « clause sociale » horizontale introduite par le traité entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. L'article 9 TFUE prévoit que *dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine*. Cet article est lié aux autres articles (8, 10, 11, 12 TFUE) qui prévoient d'autres clauses horizontales : l'égalité homme-femme, la protection de l'environnement et du consommateur (introduites par le traité d'Amsterdam) et la non-discrimination (traité de Lisbonne)⁴⁰. Philippe Pochet souligne qu'il s'agit d'un garde-fou visant à protéger la politique sociale, qui pourrait influencer la jurisprudence de la CJUE, mais aussi les activités des autres institutions⁴¹.

Une population appauvrie, des statistiques inquiétantes, des inégalités menaçantes : voilà le contexte dans lequel, suite à une campagne activement soutenue par l'European Anti-Poverty Network, l'Europe décide de choisir, pour l'année 2010, le thème de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une réaffirmation de l'engagement européen pris afin de donner une impulsion décisive à l'élimination de la pauvreté, l'année 2010 visait aussi une sensibilisation du public et des gouvernements nationaux aux nombreuses formes de pauvreté et d'exclusion ainsi qu'aux citoyens qui en souffrent.

Publié en avril 2010, l'Agenda social rédigé par la Commission européenne énonce les quatre objectifs transversaux de l'année 2010 :

- ⇒ « la reconnaissance : reconnaître le droit des personnes en situation de pauvreté de prendre activement part à la vie en société ;
- ⇒ la responsabilité partagée et la participation : établir et renforcer des partenariats entre tous les acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale et souligner la responsabilité collective et individuelle;
- ⇒ la cohésion : promouvoir une plus grande cohésion et faire en sorte que nul ne doute des avantages que comporte, pour tous, une société sans pauvreté ;
- ⇒ l'engagement et l'action concrète : renouveler l'engagement de l'UE et de ses Etats membres à l'égard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Tout au long de l'année, ces objectifs ont été pris en considération lors de l'organisation de nombreux séminaires, conférences, séances d'information, semaines thématiques. Pour assurer une grande participation à ces activités, elles ont été organisées à différents niveaux : européen, national, régional et local, notamment dans des villes et villages⁴².

³⁹ Site de l'Humanité, <http://humanite.fr/node/16483>, consulté le 13 février 2011.

⁴⁰ Comité économique et social européen, « La méthode ouverte de coordination et la clause sociale dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 », 15 juillet 2010, Avis SOC/381.

⁴¹ P. Pochet, « Le traité de Lisbonne : l'Europe sera-t-elle enfin plus sociale ? », ETUI, Policy brief no.1, 2010.

⁴² Commission Européenne, *Agenda Social*, no. 23, Office des publications, Bruxelles, 2010, p. 20.

Le 17 décembre 2010 a eu lieu la conférence de clôture de l'année dédiée à l'élimination de la pauvreté, qui se proposait d'établir un bilan des succès et des échecs enregistrés. Dans sa déclaration, la Coalition 2010 des ONG sociales remarque parmi les aspects positifs la bonne synchronisation de l'année thématique avec les négociations de la Stratégie Europe 2020, fait qui a assuré l'importance de la place de ces problématiques dans les engagements politiques pour la future décennie. Par ailleurs, elle souligne que la création de nouvelles alliances entre les ONG, mais aussi avec les autorités locales, les syndicats, le milieu académique, les médias et les institutions culturelles, est peut-être la réussite la plus significative parce qu'elle assurera la continuation des initiatives prises durant l'année 2010⁴³. Malgré ces points positifs, la crainte est que les engagements pris ne se concrétisent pas à cause des mesures d'austérité, introduites par la majorité des gouvernements nationaux en réponse à la crise. EAPN partage la même crainte, et c'est pour cette raison que, dans sa déclaration faite à l'occasion de cette conférence, elle invite les institutions européennes et les gouvernements nationaux à assumer pleinement cette direction politique et à ne plus se limiter aux intérêts purement économiques⁴⁴.

Le principal héritage de l'année 2010 se retrouve, en termes de combat de la pauvreté, dans la Stratégie Europe 2020. Pour la première fois, l'Europe se met d'accord sur un objectif chiffré : il conviendrait de réduire, pour 2020, le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale d'au moins 20 millions, donc de 25%. L'accord trouvé quant à l'objectif quantitatif est sans aucun doute un succès. Cette affirmation mérite cependant d'être nuancée puisqu'en comparaison avec la proposition initiale de la Commission – dans laquelle un seul indicateur avait été retenu pour quantifier les progrès enregistrés: le taux de risque de pauvreté –, le Comité de protection sociale retient, dans la Stratégie Europe 2020, trois critères, à savoir : le taux de risque de pauvreté, la privation matérielle et le fait de vivre dans un ménage ayant une très faible intensité de travail. En faisant cela l'Europe élargit son public cible de 80 millions à 120 millions de personnes⁴⁵.

Par ailleurs, pour sortir 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'une des initiatives phares de la stratégie est de créer une Plateforme européenne contre la pauvreté, visant à modifier et à renforcer la Méthode ouverte de coordination. Malgré les bonnes intentions présentées par les décideurs européens, cette Plateforme contre la pauvreté reste tout de même une énigme pour la plupart de ceux qui s'y intéressent. Philippe Pochet, remarque par exemple, que ce concept est, pour l'instant, assez opaque. Il se demande, par conséquent, s'il s'agit d'une MOC renforcée ou bien d'un espace ouvert de discussion⁴⁶. Se confrontant à la même opacité, Hugh Frazer, Eric Marlier et Ides Nicaise soulignent que cette plateforme devrait devenir le symbole visible d'une Europe sociale renouvelée. Il faudrait, dans leur opinion, qu'elle ait comme rôle central d'assurer que tous les domaines de politique publique européenne contribuent à l'achèvement du nouvel objectif social. A cette fin, il serait opportun que la plateforme monitorise et évalue l'impact

⁴³ Coalition 2010 des ONG sociales, « European year 2010 – preliminary evaluation », Déclaration lors de la Conférence de clôture de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 17 décembre 2010.

⁴⁴ European Anti-Poverty Network, « Appel à une décennie européenne qui lutte activement contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités », Déclaration au terme de l'Année européenne 2010, 17 décembre 2010.

⁴⁵ H. Frazer, E. Marlier et I. Nicaise, *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, Garant, Antwerp, 2010, p. 25.

⁴⁶ P., Pochet, « UE 2020: impacts sociaux de la nouvelle gouvernance européenne », ETUI Policy brief, no. 5, 2010, p. 5.

des autres priorités Europe 2020 sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion et qu'elle puisse faire des recommandations afin de l'améliorer⁴⁷.

2. La MOC en tant qu'instrument d'eupéanisation

Nous avons pu remarquer que, lorsqu'il s'agit de politiques sociales, la préférence des acteurs nationaux va davantage vers des méthodes non contraignantes. En évitant une délégation des compétences, c'est-à-dire une régularisation *hard*, les Etats membres se tournent vers un modèle plus "doux" qui met l'accent sur des *lignes directrices* que ces derniers doivent prendre en considération sans pour autant subir des sanctions dans le cas contraire.

Dans le cadre de notre étude de cas, nous nous concentrerons sur la MOC inclusion sociale. Cet instrument nous permettra d'expliquer le phénomène d'eupéanisation des politiques nationales dans le domaine de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, défini dans le chapitre qui précède. Tout en tenant compte du cadre analytique fourni par le *néo-institutionnalisme sociologique*, nous tenterons d'expliquer les changements, en termes d'objectifs, de "manières de faire", d'attentes, de discours politiques, etc., qui surviennent au niveau des Etats membres. Le choix du *néo-institutionnalisme sociologique* n'est pas aléatoire. Puisque ce qu'il se propose d'étudier n'est pas comment les choses sont, mais bien comment les choses sont devenues ce qu'elles sont⁴⁸, l'articulation avec le phénomène d'eupéanisation, qui est en soi un "devenir", est incontestable.

Ce courant théorique explique que les acteurs sont fortement dépendants du contexte dans lequel ils se trouvent. Leur identité est le sujet d'une perpétuelle mutation déterminée par les autres acteurs et par le contexte dans lequel ils interagissent⁴⁹. La MOC est, par définition, un processus qui encourage l'échange d'informations, des pratiques entre pays et leur comparaison. En outre, les PNA sont largement disponibles, laissant la possibilité, aux autres acteurs, de les évaluer. Ces multiples interactions débouchent, selon les théoriciens du *néo-institutionnalisme sociologique* sur un dénominateur commun. Celui-ci n'est pas prédéterminé, ce qui permet que les interactions soient flexibles. Toutefois cette flexibilité ne doit pas être comprise comme une absence d'objectifs. Les objectifs existent mais, suite aux délibérations entre les acteurs, ils sont remodelés afin de respecter les préférences de tous les acteurs⁵⁰.

2.1. Une eupéanisation bottom-up

Puisque certains pays essayeront et, parfois, réussiront, lors des dialogues, à faire prévaloir leurs valeurs nationales au niveau européen, nous nous trouvons ici dans la perspective *bottom-up* décrite dans le premier chapitre. Le dénominateur commun auquel les

⁴⁷ H. Frazer, E. Marlier et I. Nicaise, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁸ D. M. Trubek, P. Cottrell et M. Nance, « Soft law, Hard law and European Integration: towards a theory of hybridity » in *Legal Studies Research Papers Series*, 1002, University of Wisconsin, disponible sur

<http://eucenter.wisc.edu/OMC/Papers/EUC/trubeketal.pdf>.

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ D. Tsarouhas, The open method of coordination and integration theory: are there lessons to be learned », conférence de l'European Union Studies Association, Los Angeles, avril 2009 ».

participants arrivent n'est donc "commun" que parce que l'ensemble des acteurs l'accepte et non pas parce qu'ils l'avaient tous pratiqué auparavant. Au contraire, pratiquement, il est plus "commun" pour certains, si la formulation nous est permise, qu'il ne l'est pour ceux qui ne sont pas parvenus à *uploader* leurs préférences.

Par exemple, au début, les rapports sur la pauvreté étaient axés sur la famille, les enfants n'étant qu'un sous-thème. Cependant, le concept "pauvreté des enfants" était déjà utilisé par certains Etats membres : le Royaume-Uni (1998) et ensuite les Pays-Bas (2002-2004), avant qu'il ne soit intégré dans la MOC sociale. Ces pays ont réussi à défendre leur modèle au niveau européen, et comme le consensus sur l'irresponsabilité de l'enfant par rapport à sa situation de pauvreté n'a pas été difficile à trouver, les propositions faites par la Commission en termes de lutte contre la "pauvreté des enfants" ont été intégrées même dans des pays où ce problème n'était pas traité auparavant : la Belgique, la France⁵¹. Par exemple, la pauvreté infantile était tellement absente de l'agenda politique en Belgique que les enfants pauvres étaient quasiment invisibles dans le discours belge sur l'inclusion sociale⁵².

2.2. Une européanisation top-down : pourquoi respectons-nous la soft law⁵³?

Toujours à l'aide du *néo-institutionnalisme sociologique*, nous nous proposons d'expliquer pourquoi le changement *top-down*, donc pourquoi l'intégration de ce nouveau concept par les autres Etats, a lieu. Dans le cas de la MOC rien n'est formellement contraignant. Alors qu'influence le choix de s'adapter à cette nouvelle manière de concevoir la réalité ? Pourquoi la pauvreté des enfants se trouvent-elle au cœur de la MOC sociale, alors qu'il y a peu de temps, peu étaient les pays qui s'y intéressaient ?

En réponse aux critiques mettant en évidence l'absence de force contraignante du pouvoir doux, Alexandre Flückiger écrit un article : « Pourquoi respectons-nous la *soft law* ? Le rôle des émotions et des techniques de manipulation », visant justement à contredire cet aspect. Incité par l'idée qu'un *gentlemen's agreement* dénué de force obligatoire peut imposer le respect, l'auteur décide d'analyser les raisons qui expliquent ce comportement. Prenant comme exemple la Déclaration de Bologne adoptée le 19 juin 1999 par les ministres de l'éducation (acte non obligatoire), mise en œuvre plus rapidement et efficacement que la norme imposant une contravention aux piétons qui marchent sur une piste cyclable même s'ils disposent d'un trottoir, Flückiger conclut que, en dépit d'une force contraignante, la *soft law* est parfois mieux respectée.

Visant à orienter les comportements sans les obliger juridiquement, la *soft law* ne résulte pas du *Sollen* (devoir être) mais du *Stollen* (devrait être) laissant aux destinataires une marge

⁵¹ S. Pellet, « Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe - Analyse des rapports conjoints de la Commission européenne 2000-2010 », disponible sur <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Pellet.pdf>.

⁵² M-P. Hamel et B. Vanhercke, « Politique nationale et coopération européenne : la méthode ouverte de coordination, est-elle devenue plus contraignante ? », in *Revue belge de sécurité sociale*, no. 1, 2008.

⁵³ A. Flückiger, « Pourquoi respectons-nous la soft law ? Le rôle des émotions et des techniques de manipulation », in *Revue européenne de Sciences Sociales*, Cahiers Vilfredo Pareto, Genève, vol. 47, no. 144.

d'appréciation personnelle⁵⁴. Ainsi, selon Flückiger, les émotions des partenaires jouent un rôle très important dans leur soumission aux règles qui ne leur sont pas imposées.

Pour lui, le *respect de l'autorité*, la *peur*, la *honte* (intensifiée par le procédé appelé *naming and shaming*), la *joie* (suite à aux remises de prix, aux distinctions, ou à la simple louange faite par l'autorité supérieure), la *surprise* (si la *hard law* peut surprendre négativement ses destinataires, la *soft law* crée une accoutumance graduelle qui ne laisse pas place aux surprises et au rejet qui peut les accompagner⁵⁵) ont une influence déterminante sur le respect de la *soft law*. Tous ces éléments n'auraient pas de sens si on ne prenait pas en compte la volonté d'appartenir à un groupe. Ce n'est que par rapport aux autres membres qu'ils prennent forme. Ainsi, la MOC fournit un climat de confiance propice, qui permet la familiarisation des acteurs les uns avec les autres et la connaissance de leurs préférences également.

III. Etude de cas : la République tchèque et la Roumanie face au défi de l'inclusion sociale

Dans cette dernière partie du présent travail, nous appliquerons les considérations théoriques résultant des deux chapitres qui précèdent sur la situation actuelle et sur l'évolution des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans deux pays membres de l'Union Européenne : la République tchèque et la Roumanie.

Notre étude sera basée sur les plans nationaux d'action déjà rédigés par les deux gouvernements. Depuis 2005, ces PNA font partie des Rapports stratégiques nationaux : protection sociale et inclusion sociale. Par ailleurs, afin d'avoir une vision plus critique, nous avons contacté des acteurs tchèques et roumains impliqués dans ce processus. Du côté tchèque, nous nous baserons sur les considérations de Milena Černá, la présidente du réseau EAPN en République tchèque et du Professeur Docteur Tomáš Sirovátka, directeur de l'Institute for social issues de l'Université Masaryk, Brno. En ce qui concerne les acteurs roumains, nous avons pris contact avec Iulian Stănescu, et Sorin Căce, membres de l'Institut roumain de recherche sur la qualité de la vie.

Comme documents d'appui très révélateurs pour cette partie, nous nous aiderons de deux études sur le fonctionnement de la MOC faites dans nos deux pays respectifs : pour la République tchèque, le rapport « Mainstreaming social inclusion : national report for Czech republic », réalisé par Robert Trbola et Miroslava Rackoczojva en 2006, et pour la Roumanie, le rapport « Metoda deschisa de coordonare in domeniul protectiei sociale si incluziunii sociale in Romania (2007–2009) » accompli en 2010 par CeRe (Centre de ressources pour la participation publique), Fundatia Pact (Partenariat pour action communautaire et transformation) et C.R.O.N.O (Resources Centre for Non-profit Organisations from Oltenia, Roumanie). Les deux rapports financés par la Commission européenne, le tchèque dans le cadre d'un projet d'échange transnational auquel neuf pays ont participé (France, Irlande,

⁵⁴ Idem.

⁵⁵ Idem.

République tchèque, Pays-Bas, Slovaquie et Royaume-Uni, Norvège et Bulgarie) ; et le roumain via le programme PROGRESS, avec la participation de la Belgique, de la Roumanie et de la Bulgarie.

1. Européanisation en République tchèque et en Roumanie: analyse comparée

Après avoir analysé la nature des engagements pris par les Etats membres dans leurs plans d'action, nous avons constaté une certaine convergence quant aux objectifs visés et à la manière de les structurer. Nous soulignons dans ce sens que les Rapports nationaux sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale ont tous la même structure. Leur forme et contenu sont indiqués dans des instructions élaborées par la Commission et agréées par tous les Etats membres⁵⁶.

Par conséquent, nous retrouvons, dans la partie dédiée à l'inclusion sociale, une section dans laquelle chaque Etat décrit sa situation générale et son évolution par rapport à la période précédente. Un autre aspect commun est que tous les Etats membres, à la demande de la Commission, se concentrent sur un nombre limité de priorités, la plupart se résumant à trois ou quatre points principaux. Une troisième section commune à la majorité des plans est celle sur la « meilleure gouvernance », dans laquelle les autorités nationales expliquent comment elles comptent attirer la participation des *stakeholders* et améliorer la coopération entre les différents niveaux : local, régional et central.

La conclusion à laquelle EAPN arrive suite à une analyse des plans 2006–2008 (pour l'ensemble des 27 pays) est que les trois ou quatre objectifs prioritaires choisis par les gouvernements nationaux se répètent d'un Etat à l'autre. Si l'on considère la variété des problèmes auxquels les 27 pays sont confrontés, cette remarque peut paraître surprenante. Néanmoins, cette "harmonisation" s'explique par le fait que, dans l'élaboration de leurs plans, les Etats doivent prendre en considération les objectifs communs arrêtés au niveau européen. Ayant la même racine, il est naturel que les priorités se ressemblent.

Pour illustrer, nous soulignons la fréquence de certains titres. La priorité la plus populaire dans les rapports 2006–2008 semble être l'intégration des personnes défavorisées sur le marché du travail. Cet objectif est mentionné dans vingt-quatre plans au total⁵⁷. Par ailleurs, l'intégration des migrants, des groupes ethniques minoritaires, comme les Roms pour la Roumanie, est un but visé par onze Etats membres⁵⁸. Mentionnée par le même nombre de pays, la volonté d'améliorer l'accès aux services des personnes défavorisées se trouve aussi parmi les objectifs les plus évoqués⁵⁹. Ces initiatives s'intègrent dans l'approche basée sur

⁵⁶ CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « Metoda deschisa de coordonare in domeniul protectiei sociale si incluziunii sociale in Romania (2007–2009), Bucuresti, 2010.

⁵⁷ EAPN, « Les rapports nationaux 2006–2008 sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale », Bruxelles, décembre 2006.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Idem.

l'inclusion active⁶⁰. En outre, les buts visant une meilleure gouvernance, une meilleure participation, se retrouvent dans dix-huit plans, soit sous forme d'une section à part, soit comme un objectif prioritaire⁶¹.

Nous remarquons, parmi les objectifs les plus populaires, une quasi-répétition des objectifs communs évoqués dans la Communication "Travailler ensemble, travailler mieux : un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale dans l'Union européenne" que nous avons énumérés dans les pages qui précèdent.

De plus, l'étude EAPN souligne que quelles que soient les tendances en matière de pauvreté, les groupes identifiés comme menacés sont plus ou moins les mêmes dans tous les Etats membres⁶² : les enfants, les minorités ethniques, les immigrés, les personnes avec deshandicaps, les chômeurs de longue durée. Nous percevons donc une influence de la MOC sociale qui se traduit par une convergence entre les agendas d'inclusion sociale. Comme conséquence des multiples interactions, des échanges d'expérience entre les Etats membres, les objectifs visés se ressemblent et se répètent de plus en plus, aussi bien que les groupes vulnérables concernés. Une analyse qui s'arrêterait au niveau des plans d'action conduirait à la conclusion que la convergence (favorisée par la MOC) des valeurs des acteurs nationaux entraîne un changement dans la formulation de leurs politiques domestiques. Nous aurions, selon cette perspective, un processus *bottom-up* qui débouche sur un dénominateur commun, et une dynamique inverse, *top-down*, durant laquelle ce dénominateur est *downloadé* et intégré dans les politiques nationales.

Cependant il ne suffit pas d'étudier seulement les déclarations de bonnes intentions faites par chaque Etat lors de l'élaboration de son PNA. Pour pouvoir réellement savoir s'il y a ou non une européanisation des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faut analyser les actions concrètes des Etats membres. Leurs actions reflètent-elles effectivement les engagements pris ?

2. Participation des acteurs intéressés

Un des objectifs centraux que les architectes de la MOC se proposaient d'accomplir était d'ajouter une nouvelle dimension aux modes de gouvernance déjà existants : la dimension participative⁶³. Dans une logique "multi-niveaux", ils visaient une implication forte des *stakeholders* dans la formulation des politiques publiques, soit via une intervention directe des citoyens, soit de manière indirecte, via les structures de la société civile organisée⁶⁴.

En ce qui concerne les acteurs locaux et régionaux en Tchéquie, un élément que l'on retrouve dans l'étude « Mainstreaming social inclusion : national report for Czech republic » de 2006 est assez relevant : la probabilité de recevoir une réponse (aux questionnaires

⁶⁰ Idem.

⁶¹ Idem.

⁶² Idem.

⁶³ M. Lambrou, « Metoda deschisa de coordonare in domeniul protectiei si incluziunii sociale. Dimensiunea participativa a MDC » in *Calitatea vietii*, vol. 21, no. 1-2, 2010.

⁶⁴ A. Iliopoulou, « La méthode ouverte de coordination : un nouveau mode de gouvernance dans l'Union européenne » in *Cahiers de droit européen*, vol. 42, no. 3-4, 2006, pp. 315-342.

envoyées par les chercheurs) des acteurs travaillant au sein de l'administration locale était la plus basse, juste un peu au-dessus de 50%⁶⁵. Ce phénomène s'explique certainement par leur moindre implication dans le processus.

Analysons la situation des ONG. Dans cette même étude, Rakoczyova et Trbola se proposent de savoir si les ONG pensent qu'elles ont une réelle capacité d'influencer le processus décisionnel dans ce domaine. Leurs réponses aux questions posées reflètent très bien la réalité.

Table 8: The perceived position of NGOs working against poverty and social exclusion in the policy development process (%)

	NGOs are consulted on policy development	NGOs are provided with resources to participate in policy development	NGOs influence on policy development
Not at all	2,9	7,6	3,7
To a little extent	8,7	21,0	20,4
To some extent	47,6	41,0	54,6
To a great extent	27,2	21,9	16,7
To a very great extent	13,6	8,6	4,6

Note: We have disregarded 'do not know' answers.

Une étude similaire a été faite en Roumanie en 2010 dans le cadre du projet « Raising awareness campaign on social inclusion and social protection in Belgium, Romania and Bulgaria » financé à travers le programme PROGRESS, par la Commission européenne. Les conclusions tirées en liaison avec la dimension participative de la MOC en Roumanie justifient une analyse en deux étapes : l'étape de préadhésion (2001–2006) et l'étape actuelle (2007 – présent).

La première étape est considérée comme l' « époque d'or » et est marquée par l'existence d'une institution très importante, la Commission anti-pauvreté et promotion de l'inclusion sociale (CASPI). Une grande majorité des personnes interviewées ont affirmé que durant cette phase ont eu lieu un nombre impressionnant de rencontres, séminaires, auxquels ont participé des représentants de certaines institutions publiques, mais aussi de l'environnement non-gouvernemental⁶⁶. Dès lors, cette période est marquée par des consultations et des débats avec les partenaires sociaux et les autres acteurs pertinents, dans le but d'aborder ces problèmes de manière intégrée⁶⁷.

Dans la deuxième phase, nous assistons à la réorganisation de l'infrastructure institutionnelle roumaine, et CASPI disparaît. Cette disparition est très bien expliquée par un des intervenants ; celui-ci relève que les rapports CASPI se concentraient trop sur l'évaluation des progrès dans l'achèvement des objectifs assumés, leur révision permanente, l'implication des *stakeholders* et l'analyse des points faibles et des progrès non réalisés⁶⁸. Ces rapports auraient conduit à des observations négatives de la part de la Commission, or

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « loc. cit. ».

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ Idem.

dans le contexte de l'adhésion il était nécessaire d'insister plus sur la partie bureaucratique, tout en prenant soin de bien souligner les aspects positifs⁶⁹. Une fois que CASPIS disparaît, disparaissent aussi les consultations avec les acteurs non-étatiques⁷⁰. Sorin Cace, chercheur dans le cadre de l'ICCV nous a confirmé que même lorsque les consultations ont lieu, les suggestions faites par les représentants des ONG se retrouvent très rarement dans les variantes finales des PNA⁷¹.

En ce qui concerne les acteurs étatiques, les conclusions tirées suite aux interviews montrent que ces derniers connaissent très peu la MOC et les opportunités qu'elle offre. Un exemple très pertinent est la réponse d'un expert gouvernemental ayant des responsabilités dans le domaine de l'inclusion sociale qui à la question : *Connaissez-vous la méthode ouverte de coordination ?* réplique très brièvement : *Non*⁷². Par ailleurs, un autre expert remarque un manque de communication entre les différentes institutions ; celui-ci explique que certaines informations leur sont parfois demandées mais que les répliques de l'UE leur sont inconnues⁷³.

Au niveau local, la situation est tout aussi problématique. La Roumanie paie encore les frais d'une tradition administrative dans laquelle l'initiateur et l'acteur principal dans le management public se trouve au niveau central⁷⁴. De plus, le rôle des ONG et des partenaires sociaux au niveau local n'est pas encore bien défini.

Pour finir, la MOC traduite au niveau des Etats membres, devient moins « ouverte ». Lors de leurs interactions dans le cadre de la MOC, les acteurs nationaux semblent s'être mis d'accord (étant donné que ce principe se trouve dans les objectifs communs qu'ils ont élaborés) sur l'importance d'avoir une participation variée dans la formulation des politiques publiques. En théorie tout le monde est d'accord. D'ailleurs qui aurait pu, sans être stigmatisé (et nous remarquons ici l'influence du procédé *naming and shaming* qu'Alexandre Flückiger décrit), contester l'importance d'un tel objectif visant un pluralisme d'idées ?

Toutefois, malgré ce consensus au niveau des discours, l'analyse de l'implication des *stakeholders* montre que les Etats membres ne sont pas prêts à *download* ce modèle en tant que tel. Nous nous trouvons, en conséquence, dans le cas d'une *absorption* du modèle européen (pour rappel, voir le premier chapitre), donc d'une prise en considération de ce modèle sans pour autant assister à un changement spectaculaire au niveau domestique.

3. Uniformisation de la terminologie

Lors de l'analyse des PNA, du langage media et du langage employé par la classe politique nous observons une certaine convergence dans la terminologie utilisée afin de décrire ce phénomène complexe.

Toutefois, une fois que ces termes aux contours assez flous sont adoptés par tous les Etats membres, ils reçoivent les nuances spécifiques à chaque environnement socio-économique.

⁶⁹ Idem.

⁷⁰ Idem.

⁷¹ Interview Sorin Cace.

⁷² CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « loc. cit. ».

⁷³ Idem.

⁷⁴ Idem.

L'usage du même terme n'implique pas qu'il ait la même signification dans chaque Etat⁷⁵. Ce n'est pas parce que tout le monde dit *exclusion sociale* que tout le monde comprend la même chose. Chaque Etat a une composante historique ou sociale qui lui est propre.

Si le Conseil de l'Europe préfère le terme de *cohésion sociale*, l'Union Européenne parle plus fréquemment d'*inclusion sociale*⁷⁶. La République tchèque a adopté ce concept en 2003, lors de la signature du Mémoire conjoint sur l'inclusion sociale. Néanmoins, Jiri Vecernik soulève le peu d'efforts déployés pour expliquer le jargon européen et pour le rendre plus accessible. Cette terminologie peut donc paraître artificielle⁷⁷. Les Tchèques sont familiarisés aux notions de *justice* ou *égalité sociale*, mais la signification du concept *inclusion sociale* leur reste inconnue⁷⁸. Le gouvernement, ainsi que les ONG ont commencé, après 2003, à utiliser ce jargon européen inaccessible pour la plupart des citoyens ; pourtant ces derniers et les médias restent largement indifférents⁷⁹. On peut dès lors remettre en question leur participation au processus de la MOC qui, même si voulue, est rendue quasi-impossible à cause d'un langage leur étant incompréhensible.

En Roumanie, le concept d'*inclusion sociale* est entré dans le langage institutionnel en 2001, avant son adhésion. La MOC était déjà utilisée en Roumanie à partir de cette époque, néanmoins l'étendue d'informations sur la manière et le degré auquel elle était prise en considération reste faible⁸⁰. Selon les réponses de Iulian Stănescu (annexe 3), chercheur membre de l'ICCV, CASPIS a rédigé en 2002 le premier PNA qui, selon lui, était bien plus consistant que ce qui allait venir. Ce premier PNA, raconte-t-il, présenté par Adrian Năstase – un premier ministre assez imposant – lors d'une réunion de Gouvernement, a été adopté à l'unanimité, sans aucune objection. La seule question posée alors a été : *qu'est-ce que l'inclusion sociale ?* Une anecdote suggestive de ce que *l'inclusion sociale* représentait, à ce moment-là, pour les ministres roumains.

En conclusion, nous remarquons l'adoption par tous les Etats membres du même langage. Dans cette perspective, la MOC a bien fonctionné : nous assistons à une convergence terminologique qui n'aurait probablement pas eu lieu sans elle. Reste toutefois à mentionner que cette convergence n'a pas débouché sur une convergence des sens qui lui sont attribués. Chaque Etat laisse son empreinte avant que les concepts n'entrent effectivement sur son territoire. Par ailleurs, les médias qui pourraient briser l'opacité des termes pour les citoyens ne les assimilent pas dans toutes leurs dimensions. Nous observons donc une chaîne dans laquelle plus d'un maillon est faible.

Ces considérations nous amènent à conclure que ce qui peut paraître un *changement de paradigme* n'est en réalité qu'une simple *absorption* du jargon européen. Certes, les Etats membres ont complètement révolutionné leur terminologie, mais la révolution se résume à ce niveau. Ils parlent toujours des problèmes dont ils parlaient auparavant, sauf qu'ils les

⁷⁵ K. Armstrong, *Governing social inclusion*, Oxford University Press, New York, 2010, p. 19.

⁷⁶ J. Vecernik, *Czech society in the 2000s; a report on socio-economic policies and structures*, Academia, Prague, 2009, p. 55.

⁷⁷ Ibid. p. 69.

⁷⁸ Idem.

⁷⁹ Idem.

⁸⁰ CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « loc. cit. ».

nomment différemment. Pour nous, le modèle européen n'est, en conséquence, qu'*absorbé* et remodelé selon le contexte socio-économique et les expériences historiques vécues.

4. Des indicateurs communs ?

Probablement une des avancées les plus importantes permises par la MOC est l'adoption d'indicateurs communs. A cet égard, Franck Vandembroucke, un des architectes de la MOC inclusion, affirme que les indicateurs sont un test décisif pour mesurer la volonté politique effective de s'engager dans le processus de coordination⁸¹.

Les indicateurs de Laeken (primaires et secondaires), devant permettre aux Etats membres et à la Commission d'observer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs communs, devraient favoriser une meilleure compréhension des problèmes, un repérage et un échange des bonnes pratiques⁸². Cette uniformisation représente un pas en avant très important. Néanmoins, à côté des indicateurs primaires et secondaires, il existe une troisième catégorie : celle des indicateurs tertiaires qui prennent en considération les particularités des défis auxquels chaque Etat doit faire face⁸³.

Il faut noter qu'à la suite de la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, le sous-groupe sur les indicateurs propose trois portefeuilles thématiques d'indicateurs : inclusion sociale, retraites, santé⁸⁴. Le portefeuille inclusion sociale contient : 11 indicateurs primaires (avant, 10), 3 indicateurs secondaires (avant, 8) et 11 indicateurs de contexte (avant, à la discrétion de chaque Etat)⁸⁵.

Avec ce troisième niveau d'indicateurs, on laisse donc aux Etats membres la possibilité de mesurer leurs problèmes selon leur nature. Et cette possibilité est largement exploitée.

Par exemple, en Roumanie les indicateurs d'inclusion sociale primaires et secondaires ont été intégrés dans les procédures utilisées par l'Institut roumain des statistiques, qui envoie ses résultats à Eurostat⁸⁶. Dans le cadre du projet « Raising awareness campaign on social inclusion and social protection in Belgium, Romania and Bulgaria », un des objectifs était de connaître l'importance des indicateurs communs dans l'analyse de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Roumanie. La conclusion que le projet révèle est pour le moins intéressante : l'intérêt pour ces indicateurs se manifeste surtout au niveau européen et beaucoup moins au niveau national⁸⁷. Un des acteurs interviewés a déclaré que les indicateurs communs sont calculés parce que l'Institut de statistiques est obligé d'envoyer ces études périodiquement, mais par après, on les retrouve plus au niveau européen qu'en Roumanie⁸⁸. Il n'y a pas de réelle analyse de leur évolution⁸⁹. La prépondérance des indicateurs tertiaires est évidente.

⁸¹ M-P. Hamel et B. Vanhercke, « loc. cit. ».

⁸² J. Damon, *op. cit.*, pp. 113-114.

⁸³ Banca Mondiala, Ministerul muncii, familiei si egalitatii de sanse, Institutul national de statistica, « Romania: raport de evaluare a saraciei », Bucuresti, noiembrie 2007.

⁸⁴ J. Damon, *op. cit.*, p. 118.

⁸⁵ Idem.

⁸⁶ CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « loc. cit. ».

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Idem.

⁸⁹ Idem.

Quant à la République tchèque, Tomáš Sirovátka nous a révélé que l'usage des indicateurs Laeken est effectivement plus fréquent, même si limité à un nombre restreint d'indicateurs primaires. Malgré cela, selon lui, ils sont surtout employés dans la communication avec la Commission européenne, parfois dans les documents émis par le gouvernement et très rarement dans les médias et le débat public. Une attention particulière leur est offerte par le milieu académique qui les étudie lors des recherches scientifiques⁹⁰.

Comme Kenneth Armstrong le soutient, l'adoption d'indicateurs communs facilite la comparaison de performances entre les Etats membres mais aussi l'analyse de l'évolution de la situation d'un Etat⁹¹. Toutefois, même si les Etats pourraient, après avoir comparé leurs situations, trouver les meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ils se confrontent à des problèmes différents, qu'ils mesurent différemment. Par conséquent les indicateurs primaires et secondaires, mesurés pour accomplir, semblerait-il, un "devoir" donné par l'Europe, ne sont pas considérés comme suffisamment révélateurs pour l'ensemble des pays. Nous l'avons vu dans le cas de la Roumanie : ces indicateurs sont étudiés, mais ne font pas l'objet d'un débat qui pourrait subséquemment engendrer un changement de politique publique.

Nous remarquons que si la dynamique *bottom-up* a bien fonctionné (le sous-groupe « Indicateurs » du Comité européen de protection sociale, aidé par une équipe d'experts dirigée par Tony Atkinson⁹² réussit à trouver une liste d'indicateurs que le Conseil européen de Laeken adopte), le processus *top-down* s'achève plus difficilement. Les Etats *absorbent*, de nouveau l'*outcome* européen, sans pour autant renoncer à ce qui les définit le mieux.

⁹⁰ Interview Tomáš Sirovátka.

⁹¹ K. A. Armstrong, *op. cit.*, p. 81.

⁹² *Ibid.* p. 78.

Conclusion

A la lumière des cas roumain et tchèque, nous avons remarqué qu'effectivement le cadre procédural établi au niveau de l'Union a eu des effets sur la structuration des efforts déployés par les Etats membres dans l'abolition de ces problèmes. Tous les deux ans, les gouvernements élaborent des plans nationaux d'action à partir des objectifs communs européens. Ces plans ont la même structure et souvent – nous l'avons souligné antérieurement – les mêmes priorités.

La MOC a permis aussi l'adoption d'indicateurs communs qui devraient faciliter la comparaison des performances enregistrées par les partenaires. Par ailleurs, nous avons assisté, grâce à cette coordination, à une uniformisation de la terminologie employée. On ne parle plus de : cohésion, insertion, intégration, égalité ou justice sociale mais d'inclusion ou d'exclusion sociale. Il semblerait que tout le monde parle la même langue et utilise le même alphabet.

En outre nous avons été témoins de l'eupéanisation des thématiques, comme la « pauvreté des enfants », maintenant une préoccupation pour les 27.

Par conséquent nous pouvons affirmer que la MOC a permis d'établir des routines, des procédures, des habitudes⁹³. Voilà ici l'influence de la *logic of appropriateness*, évoquée par March et Olsen. Pour faire partie du groupe des 27, un Etat doit se conformer aux habitudes communes. Le dialogue ne serait pas possible sans un cadre procédural uniforme et accepté par tous les partenaires. Nous sommes donc bien dans le cas d'un *isomorphisme* que Radaelli qualifie, très pertinemment, comme *mimétique*. Pour lui, il est *important d'être isomorphe* pour pouvoir interagir avec les collaborateurs et pour être reconnu par ces dernières en tant qu'interlocuteur. Néanmoins, le *mimesis* n'est qu'une simple imitation, et une imitation ne s'opère qu'à la surface, sans aborder le contenu réel de l'objet imité. Si notre analyse se limitait aux seuls plans nationaux d'action, la réponse à notre question de notre recherche serait : oui, en effet, les politiques nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont été eupéanisées à travers la MOC sociale.

Néanmoins, il ne suffit pas simplement d'étudier ces procédures administratives et les déclarations faites. L'eupéanisation du procède bureaucratique et celle en termes de mise à l'agenda des objectifs communs n'est qu'une facette d'une réalité beaucoup plus complexe. Nous avons donc un cadre eupéanisé, mais 27 tableaux de couleurs différentes.

Pour finir, certes les 10 ans qui se sont écoulés du lancement de la MOC inclusion sociale ont eu un impact sur les *policies* de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais cet impact reste en surface, car il n'y a pas de convergence entre les méthodes, les instruments et les mesures des Etats membres. Cet impact est donc bien plus procédural que substantiel.

Y a-t-il une eupéanisation des politiques publiques nationales dans ce domaine ? Nous pouvons affirmer qu'il y a une eupéanisation du cadre de formulation de ces politiques, mais pas encore de leur contenu. La MOC/Incl n'est donc pas qu'une simple façade.

⁹³ J. Damon, *op. cit.*, p. 141.

Cependant, même si les mutations survenues au niveau des éléments de ce cadre peuvent parfois paraître un *changement total de paradigme* – comme ce fut l'exemple des indicateurs et de la terminologie utilisée – elles ne relèvent que d'une simple *absorption*. En ce sens, le modèle européen est pris en considération par les Etats membres, mais il n'est pas reproduit – du fait de son ajustage aux traits socio-économiques domestiques – en tant que tel.

Cette conclusion ouvre de nouvelles pistes de recherche. Il reste, en conséquence, à étudier si l'eupéanisation de l'encadrement sera suffisante pour engendrer l'eupéanisation des 27 tableaux nationaux. Ces éléments pourront-ils constituer une colonne vertébrale assez puissante pour soutenir l'ensemble du processus ? Toutes ces questions méritent d'être débattues dans de futures études.

Bibliographie

1. Articles scientifiques

BÖRZEL, Tanja, A., et RISSE, Thomas, « When Europe hits home: Europeanization and Domestic Change », in *European Integration Online Papers*, vol. 4, no. 15, 2000.

FERRERA, Maurizio, MATSAGANIS, Manos et SACCHI, Stefano, « Open coordination against poverty: the new 'Social inclusion process' » in *Journal of European Social Policy*, vol. 12, no. 3, 2002.

FLUCKIGER, Alexandre, « Pourquoi respectons-nous la soft law ? Le rôle des émotions et des techniques de manipulation », in *Revue européenne de Sciences Sociales*, Cahiers Vilfredo Pareto, Genève, vol. 47, no. 144.

HAAS, Peter, M., « Introduction: Epistemic communities and international policy coordination », in *International Organization*, vol. 46, no. 1, 1992.

HAMEL, Marie-Pierre, et VANHERCKE, Bart, « Politique nationale et coopération européenne : la méthode ouverte de coordination, est-elle devenue plus contraignante ? », in *Revue belge de sécurité sociale*, no. 1, 2008.

ILIOPOULOU, Anastasia, « La méthode ouverte de coordination : un nouveau mode de gouvernance dans l'Union européenne » in *Cahiers de droit européen*, vol. 42, no. 3-4, 2006.

LAMBRU, Mihaela, « Metoda deschisa de coordonare in domeniul protectiei si incluziunii sociale. Dimensiunea participativa a MDC » in *Calitatea vietii*, vol. 21, no. 1-2, 2010.

LECOURS, André, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », in *Politique et Sociétés*, vol. 21, no. 3, 2002.

PELLET, Sandra, « Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe - Analyse des rapports conjoints de la Commission européenne 2000-2010 », disponible sur <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Pellet.pdf>.

POCHET, Philippe, « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la méthode ouverte de coordination » in *Revue belge de sécurité sociale*, no.1, 1^{er} trimestre 2002.

POCHET, Philippe, « Le traité de Lisbonne : l'Europe sera-t-elle enfin plus sociale ? », ETUI, Policy brief no.1, 2010.

POCHET, Philippe, « UE 2020: impacts sociaux de la nouvelle gouvernance européenne », ETUI Policy brief, no. 5, 2010.

RIZZA, Roberto, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? » in *Interventions Économiques*, no. 38, 2008, disponible sur <http://interventionseconomiques.revues.org/292>.

SAURUGGER, Sabine, SAUREL, Yves, « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique » in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006

VIGNES, Daniel, « Note sur le contenu et la portée du Traité sur l'Union Européenne signé le 7 février 1992 », in *Annuaire français de droit international*, vol. 37, 1991.

2. Monographies scientifiques

BÖRZEL, Tanja, A., et RISSE, Thomas, « Conceptualizing the domestic impact of Europe » in FEATHERSTONE, K. et RADAELLI, C. M., *The politics of Europeanization*, Oxford University Press, London, 2003.

DAMON, Julien, *Eliminer la pauvreté*, collection Quadrige, PUF, Paris, 2010.

FRAZER, Hugh, MARLIER, Eric et NICAISE, Ides, *A social inclusion roadmap for Europe 2020*, Garant, Antwerp, 2010.

OLSEN, Johan, P., et MARCH, James, G., « The logic of appropriateness » in MORAN, Michael, REIN, Martin, et GOODIN, Robert, E., (eds.), *The Oxford Handbook of Public Policy*, Oxford University Press, Oxford, 2006.

TRUBEK, David, M., COTTRELL, Patrick et NANCE, Mark, « Soft law, Hard law and European Integration: towards a theory of hybridity » in *Legal Studies Research Papers Series*, 1002, University of Wisconsin, disponible sur <http://eucenter.wisc.edu/OMC/Papers/EUC/trubeketal.pdf>.

RADAELLI, Claudio, M., « Europeanization of public policy », in FEATHERSTONE, K. et RADAELLI, C. M., *The politics of Europeanization*, Oxford University Press, London, 2003.

VECERNIK, Jiri, *Czech society in the 2000s; a report on socio-economic policies and structures*, Academia, Prague, 2009.

3. Séminaires et conférences

LECA, Jean, « L'Etat entre *politics*, *policies* et *polity* ou comment sortir du triangle des Bermudes », Congrès de l'AFSP, Grenoble, septembre 2009.

TSAROUHAS, Dimistris, « The open method of coordination and integration theory: are there lessons to be learned », conférence de l'European Union Studies Association, Los Angeles, avril 2009.

4. Documents officiels

Adviser/Chili Media, « Reflectarea incluziunii sociale in mass-media din Romania », Bucuresti, novembre 2009.

Banca Mondiala, Ministerul muncii, familiei si egalitatii de sanse, Institutul national de statistica, « Romania: raport de evaluare a saraciei », Bucuresti, noiembrie 2007.

CAPATA, Diana-Roxana et POEDE, George, « Fighting poverty and social exclusion in Romania », contribution au Peer review Measuring the impact of active inclusion and other policies to combat poverty and social exclusion, décembre 2009.

CeRe, Fundatia Pact et C.R.O.N.O, « Metoda deschisa de coordonare in domeniul protectiei sociale si incluziunii sociale in Romania (2007-2009), Bucuresti, 2010.

Comite économique et sociale européen, « La méthode ouverte de coordination et la clause sociale dans le contexte de la Stratégie Europe 2020 », 15 juillet 2010, Avis SOC/381.

Communication de la Commission : moderniser et améliorer la protection sociale dans l'Union européenne, 12 mars 1997, COM/97/0102.

Communication de la Commission: Working together, working better, 22 décembre 2005, COM/2005/706.

Communication de la Commission: Un engagement renouvelé en faveur de l'Europe sociale : renforcement de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale, 2 juillet 2008, COM/2008/418.

Communication de la Commission : Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale : un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale, 16 décembre 2010, COM/2010/0758.

Czech Ministry of labour and social affaires, « Preparation of the national action plan on social inclusion », disponible sur http://www.mpsv.cz/files/clanky/1238/final_report.pdf.

Czech Republic, Ministry of labour and social affaires, « National action plan on social inclusion 2004-2006 », Prague, 2004.

Czech Republic, Ministry of labour and social affaires, « National action plan on social inclusion 2008-2010 », Prague, 2008.

Décision du Conseil concernant le programme de projets pilotes et d'études pilotes pour combattre la pauvreté, 22 juillet 1975, CEE/75/458.

Ministerul muncii, familie si protectiei sociale, Directia programe incluziune sociala, « Raport privind incluziunea sociala in Romania in anul 2008 », Bucuresti, 2008.

RAKOCZOYVA, Miroslava, et TRBOLA, Robert, « Mainstreaming social inclusion : national report for Czech republic », Prague et Brno, 2006.

Recommandation de la Commission relative à l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, 3 octobre 2008, 2008/867/CE.

FEANTSA, « Evaluation de la MOC dans le domaine de la protection sociale », disponible sur http://www.feantsa.org/files/social_inclusion/OMC/omc_response_fr.pdf.

Groupe de travail sur la gouvernance économique, Note du Secrétariat au Groupe de travail sur la gouvernance économique, « La coordination des politiques nationales : la méthode ouverte de coordination », Groupe de travail IV, Document de travail 015, septembre 2002.

Guvernul Romaniei, Legea nr. 416/2001 privind venitul minim garantat, consolidata in 2009.

Guvernul Romaniei, Hotararea 488/2005 privind aprobarea sistemului national de indicatori de incluziune sociala.

5. Monographies officielles

Commission Européenne, *Agenda Social*, no. 23, Office des publications, Bruxelles, 2010.

EAPN, « Les rapports nationaux 2006–2008 sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale », Bruxelles, décembre 2006.

ZAMFIR, Catalin (coord.), ILIE, Simona, STANESCU, Iulian, SCUTARU, Codrin et ZAMFIR, Elena, « Romania : răspunsuri la criză », Raport social al ICCV, Bucuresti, martie 2011.

6. Notes de cours

DUEZ, Denis, « Europeanization of national political systems and European policies of the Member States », notes de cours, FUSL, année académique 2010–2011.

FRANCK, Christian, « Théories politiques et régime de l'Union européenne », notes de cours, UCL, année académique 2009–2010.

7. Sites Internet

Site de l'Humanité, <http://humanite.fr/node/16483>.

Site de Le Taurillon - magazine eurocitoyen, <http://www.taurillon.org/3364>.

Blog de Francis Wurtz, <http://franciswurtz.net/2010/12/21/comment-sommes-nous-devenus-pauvres-2/>.

Site de l'European Anti-Poverty Network,
http://www.eapn.org/index.php?option=com_content&view=article&id=65&Itemid=96&lang=fr.

Site d'Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>.

Site de Fenêtre sur l'Europe, <http://www.fenetreeurope.com/php/page.php?section=actu&id=19500>.

Site de l'Institut national français de la statistique et de l'économie,
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ratio-s80s20.htm>.

Site de la Commission Européenne,
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=959&furtherNews=yes>.

Site de Secours Catholique : réseau mondial Caritas,
<http://www.secours-catholique.org/actualite/le-parlement-europeen-pour-un,8038.htm>.

Site de l'Observatoire des inégalités, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article388>.

Site du Gouvernement roumain, <http://www.gov.ro/>.

Site du Gouvernement de la République tchèque, <http://www.vlada.cz/en/>.

Site du Parlement européen, <http://www.europarl.europa.eu/fr/headlines/>.